



Conseil municipal d'Ottawa

12 septembre 2018

Salle Andrew S. Haydon

10 h

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité des services communautaires et de protection a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 28 août 2018 :

11. PLAN D'IMPLANTATION – 140, RUE MAIN (ÉCOLE SECONDAIRE IMMACULATA)

ACS2018-PIE-PS-0098

CAPITALE (17)

Le Comité de l'urbanisme ADOPTE les recommandations du rapport, dans sa version modifiée par la motion n° 68/7, qui s'énonce comme suit :

Que la Comité de l'urbanisme approuve le changement apporté à l'entente de plan d'implantation actuelle, ainsi que les conditions liées à cette entente, afin que l'on puisse couvrir le terrain sportif de gazon synthétique et accroître l'éclairage et la végétation autour du terrain, comme l'expliquent les documents 2, 3, 4 et 5, l'entente étant modifiée comme suit :

- **Que, dans la section « Conditions d'amélioration » du document 4, la condition 5 soit supprimée et la condition 4 modifiée comme suit :**

Conditions spéciales

4. Éclairage

L'ingénieur embauché par le propriétaire doit veiller à ce que les éléments de conception indiqués dans le rapport sur l'éclairage correspondent aux objectifs de l'éclairage proposé, et confirmer le tout en fournissant des données de mesure de l'éclairage pour la conception finale du système.

Le propriétaire reconnaît et convient que les lampadaires du terrain sportif devront être éteints au plus tard à 21 h du dimanche au jeudi et à 22 h le vendredi et le samedi, et n'être allumés qu'après 9 h le samedi et le dimanche.

ADOPTÉE, avec la dissidence du vice-président T. Tierney et de la présidente J. Harder